

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 57 (1984)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles brèves

En Suisse, 1,1 million de bâtiments

Selon des chiffres que vient de publier l'Office fédéral des statistiques, la Suisse comptait en 1980 1 104 500 bâtiments servant à l'habitation, soit 18% de plus qu'en 1970. Les maisons individuelles représentent près de la moitié (47%) du parc des immeubles: c'est qu'elles ont connu un développement très impor-

tant entre 1970 et 1980. Dans les communes de moins de 5000 habitants, les maisons individuelles représentent plus de la moitié (51%) du parc immobilier, tandis que dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants, elles ne constituent que le quart (27%) des immeubles.

Achetez votre logement ou partez!

Après les propriétaires de Genève, la Chambre vaudoise immobilière condamne les abus de certaines opérations de congé-vente, qui mettent en demeure les locataires d'acheter leur logement ou de partir. La CVI, consciente des situations très pénibles que peuvent engendrer ces opérations spéculatives, a décidé d'encourager ses membres à respecter un code d'honneur, inspiré de l'exemple genevois: il s'agit de mieux informer les locataires et de donner à ceux qui ne veulent ou ne peu-

vent acheter leur logement la possibilité de signer un bail de cinq ans, sans augmentation de loyer, sinon celles justifiées par l'augmentation du coût de la vie. Ce code d'honneur sera-t-il dorénavant respecté par tous les régisseurs et propriétaires? Il faut le souhaiter, faute de quoi l'Etat devrait être amené à durcir la réglementation actuelle en matière de démolition et de transformation d'immeubles, pour soumettre à autorisation étatique les rénovations. Cela, la CVI ne le veut pas.

A Genève, l'Etat dépense 100 millions par an pour le logement

En 1983, on a construit 1782 logements à Genève, dont 31% avec l'aide financière de l'Etat. C'est un effort très important, sans doute unique en Suisse. Mais le Conseil d'Etat genevois n'entend pas sacrifier les territoires agricoles du canton, par exemple en créant une nouvelle cité-satellite. Il souhaite que soient construits 2000 à 3000 logements par année seulement, pour limiter l'augmentation de la population. Selon des recherches et des relevés opérés par les services de l'Etat, il y aurait à Genève suffisamment de terrain pour

construire 30 000 logements d'ici à la fin de notre millénaire, dont environ 2700 dans la zone urbaine, et 16 000 dans les zones de développement. Si ces logements étaient construits, cela correspondrait à une population de 420 000 habitants dans le canton; mais alors il ne resterait plus de villa sur le territoire de la ville de Genève, qui serait entièrement urbanisé. Ce chiffre de 420 000 habitants apparaît comme une limite maximale à ne pas dépasser si l'on veut sauvegarder l'agriculture du canton.

Evolution démographique des grandes villes suisses

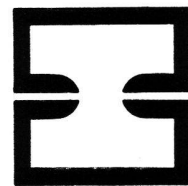
Depuis les années soixante, le nombre d'habitants des *cinq grandes villes suisses* diminue au profit des agglomérations environnantes. Entre 1970 et 1980, ces villes ont perdu au total 128 000 habitants, alors que les agglomérations environnantes ont vu leur population s'accroître de 114 000 habitants. Le solde négatif indique que la *zone rurale* jouxtant ces agglomérations s'urbanise de plus en plus.

Les familles sont relativement peu nombreuses dans les villes. En revanche, le *taux de navettes* y est élevé, puisqu'en 1970, les navetteurs représentaient 31% des personnes qui travaillent dans les grandes villes et qu'en 1980, cette proportion avait passé à 40%. Parallèlement, 9 à 17% des travailleurs quittaient la ville en 1980 pour travailler à l'extérieur. On constate donc une tendance accrue à la séparation entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

L'évolution de l'emploi est liée aux courants de navettes: il s'est accru — à l'exception de Bâle — dans une proportion supérieure à la moyenne dans toutes les concentrations urbaines, mais le plus fortement dans les ceintures des agglomérations. La prépondérance économique des grandes villes se maintient, puisqu'elles abritent plus de la moitié des 200 principales entreprises suisses. (OSEC)

UNE QUALITÉ RENVERSANTE

A. HELD
& Cie SA
MENUISERIE
EBENISTERIE



PAROIS COULISSANTES INSONORES
AGENCEMENTS FENÊTRES
1820 MONTREUX
Rue Pré-du-Marché 19 Tél. (021) 63 55 21